

AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	29 janvier 2016	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier	Point
Projet de résolution	7
Nomination d'un-e représentant-e des étudiantes et des étudiants et nomination d'un substitut au Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique en vertu de la Politique no 42 contre le harcèlement.	

Responsable du dossier	Signature	Date
Dominique Jarvis Directrice du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement	<i>Dominique Jarvis</i>	18 janvier 2016

Préparé par
Dominique Jarvis

DOCUMENTS ANNEXÉS
Projet de résolution

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
La Direction du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement recommande au Comité de la vie étudiante de nommer un représentant-e des étudiantes et étudiants et une personne substitut pour siéger sur le Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique de l'UQAM.

Synthèse du dossier

En vertu de la Politique no 42 contre le harcèlement psychologique, l'UQAM doit prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et, lorsqu'une telle conduite est portée à sa connaissance la faire cesser. Afin de veiller au respect de cette politique, un Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique a été institué. Ce comité est composé d'un-e représentant-e des différents groupes et des différentes associations de la communauté universitaire.

Responsabilités et mandat du comité

- Veiller au respect de la politique;
- Détecter les facteurs de risques qui peuvent conduire au harcèlement psychologique;
- Proposer des programmes ou mesures visant la prévention en matière de harcèlement psychologique et en assurer la coordination;
- Appuyer la personne responsable de la mise en application de la politique sur toute question qu'elle jugera approprié de lui soumettre;
- Recevoir le rapport annuel de la personne responsable et proposer toute mesure jugée appropriée, tant pour la prévention que pour le traitement des situations de harcèlement;
- Adopter les règles de fonctionnement du processus de traitement des situations de harcèlement psychologique, sur recommandation de la personne responsable;
- Établir une banque de conciliatrices ou conciliateurs internes et externes;
- Recommander des modifications à la politique, s'il y a lieu.

Rôle du représentant-e des étudiantes et des étudiants

- Participer aux réunions et aux travaux du comité qui auront lieu, notamment, aux dates suivantes :
 - 27 janvier 2016
 - 24 février 2016
 - 30 mars 2016
 - 27 avril 2016
 - 25 mai 2016
 - 29 juin 2016
- Assister aux séances de formation initiale et continue en matière de harcèlement psychologique.

Nomination d'un substitut

Un substitut devra également être désigné pour remplacer le ou la représentant-e des étudiantes et étudiants en cas d'absence prolongée.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Projet de résolution

Nomination d'un-e représentant-e des étudiantes et des étudiants et nomination d'un substitut au Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique en vertu de la Politique no 42 contre le harcèlement

Résolution 2015-CVE

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-

ATTENDU la Politique no 42 contre le harcèlement;

ATTENDU la nécessité de nommer un-e représentant-e des étudiantes et des étudiants et une personne substitut pour siéger sur le Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique de l'UQAM;

ATTENDU les discussions en séance.

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME les personnes suivantes à titre de représentant-e des étudiantes et des étudiants et une personne substitut pour siéger sur le Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique de l'UQAM.

Jérémie Leblanc – Représentant, nommé par le Conseil exécutif de l'AéESG
Marie-Ève Martel-Chartrand- Substitut, nommé par le Conseil exécutif de l'AFEA